|  |  |
| --- | --- |
| Nom de cas test | **Déclaration en cas de fractionnement** |
| **Référence base de CO/DSN-info.fr** |  |
| Typologie du cas | **Comment bien déclarer en cas de fractionnement** |
| Cas de test | Cas de figure : Réaliser une DSN présentant 2 fractions : Cadres dirigeants exigible au 5 M+1 et cadres et employés au 15 M+1.  **Attendu en sorti du logiciel** :  -Numéro de fraction de déclaration S20.G00.05.003  *Le numéro de fraction de la déclaration est exprimé par 'nd' avec :  n = numéro de la fraction  d = nombre total de fractions  n doit être inférieur ou égal à d  Pour un même établissement le nombre d (nombre total de fractions) doit rester constant.  L'établissement s'engage à produire ou à faire produire l'ensemble des fractions annoncées.  Exemples:  12 : fraction 1/2 cadres dirigeants,  22 : fraction 2/2 cadres en employés. Pour une entreprise non fractionnée mettre 11.* -pour un contrat donné, un salarié ne doit être déclaré que dans une seule des deux fractions -la fraction 22 à l’échéance du 15 doit être transmise en dernière |
| Exemple | Soit le mois principal déclaré de mai 2015  Une entreprise verse le salaire aux cadres dirigeants le 25 mai et aux cadres et employés le 2 juin. Elle doit donc déposer une DSN comportant deux fractions : une pour les cadres dirigeants payés au 25 du mois M (déclaration exigible au 5 de M+1) et une pour les cadres et employés payés au 2 du mois M+1 (déclaration exigible au 15 de M+1). **Cet exemple prend en compte la période de rattachement des cotisations sur la période d’emploi au lieu de la période du versement des salaires.**  1ère fraction (cadres dirigeants) Numéro de fraction de déclaration S20.G00.05.003 = 12 Date du mois principal déclaré S20.G00.05.005 = 01052015 Date de versement S21.G00.50.001 = 2505AAAA Date de début de période de rattachement S21.G00.22.003 = 0105AAAA Date de fin de période de rattachement S21.G00.22.004 = 3105AAAA  + Bases Assujetties à rattacher sur la période du 0105AAAA au 3105AAAA  2nde fraction (cadres et employés) Numéro de fraction de déclaration S20.G00.05.003 = 22 Date du mois principal déclaré S20.G00.05.005 = 01052015 Date de versement S21.G00.50.001 = 02062015 Date de début de période de rattachement S21.G00.22.003 = 01052015 Date de fin de période de rattachement S21.G00.22.004 = 31052015  + Bases Assujetties à rattacher sur la période du 0105AAAA au 3105AAAA |